



Commune de Cottens

Commissions communales – appel à candidature

Dans le cadre de la nouvelle législature 2021-2026, les diverses commissions communales doivent être élues lors de la prochaine Assemblée communale qui a déjà été fixée au **mardi 29 juin 2021**. Les citoyennes et citoyens de la commune de Cottens sont tous éligibles pour faire partie de ces organes et le Conseil communal souhaite que chacun/e puisse apporter son expérience dans l'une ou l'autre des commissions. L'Assemblée communale élira les commissions suivantes :

- Commission financière : 5 membres
- Commission d'aménagement : 1 conseiller/ère + 4 membres
- Commission des naturalisations : 1 conseiller/ère + 4 membres

Toute personne souhaitant des informations peut prendre contact avec le/la responsable du dicastère ou auprès de l'Administration communale.

Le Conseil communal

